

INDIVIDUEL

Mme M.

NOM :

Prénom :

Raison sociale :

Date de naissance :

Entrepreneur Individuel

E.I.R.L. (Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée)

Imposition : Impôt Revenu Impôt Société

Statut Conjoint : Collaborateur Salarié

SOCIETE

Raison sociale :

Forme juridique :

(EURL, SAS, SASU, SCP, SDF, SNC, SCI, SARL, INDIVISION, SCEA, GAEC, EARL, SEP...)

Imposition : Impôt Revenu Impôt Société

Société	Nom et Prénom	Date de naissance	Lien de parenté avec le Gérant
Gérant <input type="checkbox"/> Associé <input type="checkbox"/>			
Gérant <input type="checkbox"/> Associé <input type="checkbox"/>			
Gérant <input type="checkbox"/> Associé <input type="checkbox"/>			
Gérant <input type="checkbox"/> Associé <input type="checkbox"/>			
Président <input type="checkbox"/> SASU <input type="checkbox"/>			

Première adhésion ou changement de centre de gestion Agréé suite à Démission Exclusion

Date de radiation précédent CGA :

VOTRE ACTIVITE

Activité exercée :

Début de l'activité : - Exercice comptable du au

N° SIRET : - Code NACE :

Votre Service des Impôts des Entreprises : Trinité Saint-Pierre Marin Saint-Esprit Lamentin FDF Cluny Autre.....

Régime fiscal : Réel simplifié sur option Réel simplifié de plein droit Micro entreprise Revenus de source étrangère (déclaration 2047)

Inscription : RCS RM Autres (à préciser) :
 Réel normal sur option Réel normal de plein droit Auto-entrepreneur

Adresse professionnelle

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Port. :

Adresse de correspondance

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Port. :

E-mail (indispensable) :

Des informations importantes vous seront communiquées par email et SMS

@.....

VOTRE CABINET COMPTABLE

Nom et prénom du Responsable Mme M.

Cabinet : Nom et prénom du Collaborateur chargé de votre dossier :

Adresse :

CP : Ville : E-mail (cabinet) :@.....

Tél. : Port. : E-mail (collaborateur) :@.....

Fax : N° SIRET : du cabinet comptable (obligatoire)

Votre cabinet comptable assure la télétransmission de votre déclaration en EDI TDFC oui non (Si non vous devrez utiliser le portail www.télédéclaration-oga.fr)

VOTRE ENGAGEMENT

Comment avez-vous connu le CGA de Martinique ?

Par votre expert-comptable

Par un autre adhérent

Nom et Prénom :

Par internet

Par les réseaux sociaux

Autre (préciser)

ENGAGEMENTS DE L'ADHERENT

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Je m'engage à respecter les obligations des adhérents figurant au verso.

Fait à :

le

Signature de l'adhérent

(mention lu et approuvé)

Je m'engage

ENGAGEMENT DE L'ADHÉRENT

Vous relevez d'un régime réel d'imposition (*IR ou IS*) votre adhésion au CGA de Martinique entraîne le respect des obligations suivantes :

- Présenter des comptes annuels réguliers sincères et donnant une image fidèle du résultat de votre entreprise.
- Souscrire un engagement de sincérité fiscale.
- Nous remettre, chaque année, une copie de votre déclaration de résultats et de ses annexes, de votre balance de comptes, de vos déclarations de TVA de CVAE, les éventuelles déclarations rectificatives et le cas échéant la déclaration des revenus encaissés à l'Étranger (*imprimé 2047*).
- Accepter la télétransmission EDI-TDFC de vos déclarations, de nos attestations et des comptes rendus de mission (CRM) aux services fiscaux.
- Donner mandat au CGA de Martinique pour télétransmettre vos déclarations de résultats et leurs annexes aux services fiscaux selon la procédure EDI-TDFC si vous ne confiez pas cette mission à votre expert-comptable.
- Répondre à nos demandes d'information. Nous transmettre tous renseignements et documents utiles de nature à établir la régularité, la concordance, la cohérence et la vraisemblance (*ECCV*) des déclarations transmises au CGA et à la DGFIP, ainsi qu'à l'examen périodique de sincérité (*EPS*) des pièces justificatives de dépenses.*
- Nous informer des résultats de tous contrôles fiscaux et nous communiquer les notifications de redressement et les réponses que vous avez pu effectuer à la DGFIP.
- Nous informer de tout changement intervenu dans votre situation administrative (*changement d'adresse, changement de la clé du numéro Siret, démission, cessation d'activité, mouvements d'associés pour les sociétés, mise en société, changement d'expert-comptable...*).
- Informer votre clientèle de votre appartenance à un Centre de Gestion Agréé et accepter les règlements par carte bancaire ou par chèque libellé à votre ordre.
- Régler la cotisation annuelle du le CGA de Martinique. La cotisation est due pour l'année entière, quelle que soit la date d'adhésion ou de radiation du CGA de Martinique et quel que soit le résultat (bénéfice ou déficit). Tout adhérent démissionnaire en cours d'année, non à jour de sa cotisation, est réputé avoir démissionné au 1er janvier de l'année.

Les obligations des adhérents peuvent évoluer réglementairement et sont stipulées dans les statuts et le règlement intérieur du CGA de Martinique.

Le non-respect de ces obligations entraîne l'exclusion du CGA de Martinique.

DÉLAIS D'ADHÉSION

- Première adhésion : la première adhésion à un centre de gestion agréé n'ouvre droit aux avantages fiscaux que si elle intervient dans les cinq mois de l'ouverture de l'exercice comptable ou du début d'activité.
- Changement de centre de gestion agréé : le changement de centre de gestion agréé ne fait pas perdre le bénéfice des avantages fiscaux si la nouvelle adhésion intervient au plus tard dans les 30 jours de la démission et de préférence avant le janvier (*sauf en cas d'exclusion*).

ADHÉSION RÉEL NORMAL ET RÉEL SIMPLIFIÉ

- Cotisation annuelle : **346,80 € TTC**
- L'adhésion vous donne accès à l'ensemble de nos services et aux avantages fiscaux si vous remplissez toutes les conditions.

ADHÉSION MICRO-ENTREPRISE ET AUTO-ENTREPRISE

- Cotisation annuelle : **230 € TTC**
- Cette adhésion vous donne accès à l'ensemble de nos services

SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Concrètement vous pourrez aussi bénéficier d'une détection personnalisée des menaces qui pèsent sur votre entreprise. Chaque année, nous passerons au crible une dizaine d'indicateurs de gestion pour évaluer les risques potentiels. Les conclusions de cette analyse pourront être ajoutées au dossier de gestion qui vous est remis chaque année. Vous pourrez ensuite vous rapprocher de votre expert-comptable pour analyser le diagnostic réalisé par le CGAM et envisager avec lui des solutions pratiques.

Si vous rencontrez des difficultés de paiement de vos impôts et taxes, nous vous invitons à contacter le service des impôts (*SIE*) dont vous dépendez. (n cas de difficultés particulières le CGA de Martinique peut vous informer sur les dispositifs d'aides aux entreprises en difficulté et les démarches de mise en conformité à effectuer.

**3 fois
sans frais**



- Par chèques (3x)
- Par CB (*sur place*)
- Par virement (*en une seule fois*)
- Par CB à distance (*en une seule fois*)
- En espèces (*sur place au C.G.A.M. en une seule fois*)